

nouvelles de l'ica Flash



**#UneArchiveCest : perspectives
des acteurs des Sociétés du Savoir**

N° 41 AVRIL 2021

Dossier #UneArchiveCest



- Ouvrez les archives :
l'Histoire, la Mémoire et le Droit • p. 3
- Témoignage d'un glaneur • p. 4
- #RenforcerLesArchives ! • p. 6

Mais aussi...

- Réformes constitutionnelles :
décodage • p. 7
- Programme pour l'Afrique • p. 9
- Mentorat et de jumelage des Nouveaux
professionnels • p. 10
- Être archiviste numérique • p. 12
- Le programme de formation
de l'ICA • p. 13
- FIDA : nouveaux projets en 2021 • p. 14

Éditorial

J'année dernière, nous vous avons demandé ce qu'étaient les archives pour vous avec #UneArchiveCest. La discussion s'est étendue au rôle de l'archiviste et même à la définition des archives en général.

La communauté archivistique s'est prise au jeu mais peu de professionnels venus d'autres horizons y ont pris part.

Or cette année, deux événements majeurs font la part belle au développement et au renforcement des liens de la communauté archivistique avec les autres professions qui agissent dans des domaines connexes : le Congrès de l'ICA qui porte sur les « sociétés du savoir » et le nouveau plan stratégique « Renforcer les archives et la profession ».

C'est pourquoi ce numéro de Flash veut prolonger la réflexion entamée l'an dernier avec la campagne #UneArchiveCest en donnant la parole à d'autres métiers. Quel est leur regard sur les archives et les archivistes ? Cette vision est-elle en accord avec celle que nous avons de notre domaine ? Quelle place imaginent-ils pour les archives dans la société de demain ?

Mariana Nazar, archiviste et militante des droits humains, questionne la relation entre ces deux rôles et réfléchit à l'image traditionnelle de l'archiviste. Thierry Lefebvre, historien, professeur en journalisme et producteur d'archives de par son activité, met en lumière le besoin grandissant de synergie entre la sphère archivistique et les métiers de l'information.



Ces deux articles de réflexion ne font là qu'amorcer une discussion qui doit se prolonger au sein de notre communauté et trouver un écho dans les forums des autres professions. Maria Paula Garcia Mosquera, responsable du Programme, expose dans ce numéro la nouvelle stratégie de l'ICA concernant les réseaux sociaux : de nouvelles campagnes vont démarrer et nous espérons que vous y participerez.

Le deuxième axe de ce numéro de Flash porte sur les réformes constitutionnelles à venir. Nous avons un rendez-vous important cette année : l'assemblée générale extraordinaire d'octobre. Ces réformes et leurs objectifs vont être expliqués en détail dans ce numéro pour que vous puissiez rejoindre la discussion et

aider la communauté à trouver un consensus. Enfin, je sollicite votre participation à une enquête sur l'ensemble des publications de l'ICA qui concerne bien évidemment aussi le magazine que vous êtes en train de lire. Toutes les explications à cet égard se trouvent à la page 12 avec un lien vous permettant de nous faire connaître vos avis. Nous pourrions alors faire en sorte que Flash (et les autres publications) répondent mieux à vos attentes.



Marianne Deraze
Rédactrice en chef
de *Flash*

Flash

Éditeur : Conseil International des Archives (ICA)

Directrice de publication : Anthea Seles

Rédactrice en chef : Marianne Deraze

Le Conseil International des Archives (ICA) a pour mission de promouvoir les archives par le biais de la coopération internationale. En conservant la trace des activités humaines, les archives constituent le fondement des droits des individus et des États ; elles sont donc essentielles pour la démocratie et la bonne gouvernance. En promouvant le développement des archives, l'ICA travaille à la protection et à la valorisation de la mémoire de l'humanité.

Flash donne des informations sur les activités de l'ICA et met en valeur les dernières réalisations en matière d'archives. *Flash* vient compléter la réflexion plus approfondie, les comptes rendus et les débats publiés dans *Comma*. *Flash* paraît deux fois par an et est distribué aux membres de l'ICA. La revue peut être reproduite ou traduite, en tout ou partie, sous réserve que soit mentionnée la source d'origine. Le sommaire du dernier *Flash* a été bouclé le 6 septembre 2019.

Traductions : Yves Lapointe, Anna Dysert, Christine Cross, Marianne Deraze. N'hésitez pas à nous aider, juste pour une heure tous les six mois !

Coordonateurs de traduction

Anna Dysert : TranslatorsEnglish@ica.org

Yves Lapointe : TraducteursFrancais@ica.org

Crédits photos : ICA.

ICA

60, rue des Francs-Bourgeois

75003 Paris, France

T : +33 (0)1 81 70 55 62

F : +33 (0)1 81 70 55 61

E : ica@ica.org

I : www.ica.org

Graphisme : Raphaël Meyssan

T : +33 (0)6 20 49 12 15

E : raphael@meyssan.net

I : www.editorial-design.org

ISSN : 1728-533X. Dépôt légal à parution.

Ouvrez les archives : #UneArchiveCest l'Histoire, la Mémoire et le Droit



Invitée à réfléchir aux attentes de la société vis-à-vis des archives et à ce que nous, archivistes, pouvons faire pour travailler avec elles sur des sujets fondamentaux pour la société, je voudrai partager avec vous cette histoire, avant de m'aventurer à donner une réponse. Le 24 mars 1976, alors qu'une vague de répression croissante avait lieu, un coup d'État instaura en Argentine une dictature civile et militaire. Celle-ci s'est caractérisée par un degré de violence inédit jusqu'alors. Et tout particulièrement par la mise en place d'un terrorisme d'État et l'institutionnalisation d'un crime politique bien spécifique : les disparitions forcées.

Face à cet état de fait, une partie de la société s'est mise à dénoncer ces crimes, à réclamer de savoir où se trouvaient les personnes

disparues et à exiger leur réapparition en vie. C'est dans ce contexte qu'est né le mouvement de défense des droits humains en Argentine. L'un des axes majeurs des actions menées par le mouvement pour mettre la mémoire, la vérité et la justice au centre des préoccupations, a été de réclamer la conservation et l'ouverture des documents rendant compte de l'action terroriste de l'État. Toutes ces années, le cri de ralliement « ouvrez les archives », lancé par Nora Cortiñas, fondatrice du mouvement des Mères de la place de Mai (Madres de Plaza de Mayo) s'est fait entendre, pour que tous sachent ce qui s'était passé et quel avait été le destin de chacun des disparus.

Pendant près de 20 ans l'État argentin a répondu à cette question en développant des politiques centrées sur les questions

de Mémoire, de Justice et de réparations : l'importance des archives y a été reconnue. Cependant, pour que la réponse faite par l'État soit efficace, nous savons qu'il ne suffit pas « d'ouvrir les portes ». Pour que les archives soient réellement ouvertes - autrement dit : accessibles – un travail d'identification, de description et d'indexation est nécessaire. Sans cela, nous risquons de nous retrouver submergés par une montagne de papiers (ou d'informations) dont nous ne pourrions pas démêler l'écheveau.

Pour que cette ouverture soit effective, et pour que nous puissions y prendre part, il est fondamental que nous mettions nos connaissances et notre travail en avant. Nous devons faire comprendre au public que notre rôle d'archivistes est de rendre les archives accessibles pour que celles-ci puissent remplir leur triple fonction sociale. Il est aussi fondamental de développer des alliances avec les activistes des droits humains pour développer des propositions qui correspondent à leurs demandes et pour organiser et améliorer l'accès aux archives elles-mêmes.

En insistant dans notre travail sur l'importance que revêt l'accès aux archives pour garantir l'exercice de nos droits dans un État démocratique, la résonance avec les demandes de secteurs de notre société historiquement opprimés, comme les populations autochtones, les dissidents sexuels, les « sans-terre », les femmes, la classe ouvrière, etc. est évidente. L'engagement éthique de notre tâche s'impose alors à nous.

Si nous admettons que les archives sont consubstantielles de l'État de droit et que

leur accès permet (ou nie) l'exercice d'une multiplicité de ces droits, nous ne pouvons que ressentir le poids de notre responsabilité. Nous savons aussi que pour être efficace, il est fondamental que le travail effectué soit fait de manière professionnelle.

Nous nous demandons tous les jours : que pouvons-nous faire en tant qu'agents publics pour collaborer et faciliter l'accès aux archives de ces populations ? Que pouvons-nous faire en tant qu'archivistes ? La première réponse est assurément : notre travail, les rendre accessibles. Mais nous pouvons également aller un peu plus loin et penser à des stratégies de diffusion et d'accompagnement spécifiques à la recherche.

Nous pouvons présenter notre identité professionnelle en contrepoint de l'image sociale maintes fois répétée du « gardien des archives », ce personnage qui contrôle l'accès et qui a le pouvoir de décider qui accède à quoi.

Nous pouvons adopter une vision critique des « archives du pouvoir », en mettant en lumière le « pouvoir des archives ». ●●●



convocan al pueblo a acompañarlas en la MARCHA DE RESISTENCIA que se realizará en la Plaza de Mayo por 24 hs., el Día de la Juventud —21 de Septiembre a las 15.30 hs.— para pedir por la APARICION CON VIDA de los detenidos-desaparecidos, que con profundo amor a su pueblo han luchado por la Dignidad, la Libertad y la Justicia.



Aparición con vida (1ª Marcha de la Resistencia) 1981. Archivos en Uso.

●●● Nous devons souligner que les archives, sédimentations des actions menées par des personnes ou des institutions, ont été produites à des fins administratives et doivent être analysées comme telles. Ces documents n'ont pas été créés pour être consultés et interprétés après les faits, mais remplissent une finalité immédiate au moment de leur création. Cependant, ils peuvent bien des années plus tard devenir des sources pour la recherche et servir un objectif très différent. Pour cette raison, l'analyse des documents d'archives, c'est-à-dire l'opération historiographique ou intellectuelle qui les transforment en sources, permet de faire émerger, de formaliser les relations de domination, les idéologies, l'éthique en lien avec les missions et fonctions de l'organisme ou de l'institution qui les a produits. Pour cette raison, il est essentiel de les traiter comme un tout, en évitant de créer des collections thématiques qui démembreront les fonds documentaires. Nous pouvons démontrer que nous sommes là pour faciliter l'égalité d'accès, et que cela nécessite parfois de prendre des mesures visant à favoriser certaines personnes ou certains groupes afin de réduire les inégalités (discrimination positive). Que le fait de fournir des documents dans leur contexte permet à chacun de lire ce qui l'intéresse et de l'exploiter pleinement. Et, surtout, nous pouvons tisser des alliances. Parce que souvent, le plus dur est de devoir

s'acquitter de cette tâche sans le soutien des politiques publiques, sans ressources, sans reconnaissance professionnelle et, dans certains cas, face à des autorités ignorantes de la discipline qui confondent Archives et musée de la Mémoire nationale au profit de l'idéologie actuelle. S'allier avec les secteurs de la société civile peuvent également permettre de faire avancer certaines politiques publiques. C'est pourquoi je pense qu'il est nécessaire d'encourager avec insistance la communauté professionnelle des archives à renforcer son engagement éthique pour les principes généraux de la discipline promus par le Conseil International des Archives, mais aussi à prendre part à la défense des droits humains. Il est aussi nécessaire d'exiger la mise en œuvre de politiques publiques en matière d'archives ayant pour but de garantir la conservation, l'accès et la diffusion des documents liés aux violations des droits humains ; ainsi qu'à collaborer activement avec toutes les populations ou communautés qui vivent dans un État de droit proclamant l'égalité de principe – l'État de droit formel – pour réaliser un État de droit réel.

Notre travail, qui consiste à identifier les archives, à les rendre accessibles à toute la population et à aider ceux qui en ont besoin à les consulter, est une façon de rendre l'État de droit formel un peu plus réel pour tout le monde.



Mariana Nazar

Chercheuse de l'Instituto Nacional de la Administración Pública (INAP – Institut national d'administration publique, en Argentine)

Coordinatrice du groupe de travail sur les Archives et les droits humains de l'ALA Vice-présidente de la Section Archives et Droits de l'Homme (SAHR, anciennement HRWG)

Témoignage d'un glaneur



Nanouk l'Esquimau (Pathéorama, n° 169). Crédit : Thierry Lefebvre.

En août 2003 disparaissait, pratiquement oublié de tous, Jean Ducarroir (1950-2003), un des principaux protagonistes de la libération des ondes en France (1). Fondateur ou cofondateur de nombreuses stations illégales (Radio 93, Radio Sainte-Anne, Radio Paris 80, Radio Dufour en Lutte, etc.), mais également de la Fédération nationale des radios libres, il eut à plusieurs reprises maille à partir avec la justice (deux fois condamné, deux fois amnistié). Membre parmi les plus assidus de la Commission

consultative sur les radios locales privées (qui, après l'élection de François Mitterrand, ébaucha le paysage radiophonique que nous connaissons de nos jours), cet homme singulier, mort prématurément des ravages de l'amiante, n'avait laissé aucun témoignage rétrospectif sur son engagement pourtant si déterminant entre 1977 et 1983, et ne s'était guère soucié du sort de ses archives. Hormis quelques poignées de coupures de presse, quelques rares interventions télévisées (réduites à la portion congrue sous l'effet abrasif du montage) et quelques témoignages souvent imprécis d'anciens acteurs du mouvement, rien ne semblait subsister de son activisme politique. ●●●

(1) En France, les médias radio et télévision sont sous monopole d'État jusqu'à la loi du 9 novembre 1981 qui autorise les radios privées à émettre, point de départ du mouvement de « libération des ondes ».

● ● ● En me fixant comme gageure de tenter de reconstituer son parcours étonnant, il y a maintenant une dizaine d'années, je m'engageais résolument sur un chemin semé d'embûches.

Ma première expérience fut celle de la fragmentation et de la rareté. Trouver quelques informations pertinentes dans les archives publiques, qu'elles fussent nationales, départementales, municipales ou universitaires, s'avéra une épreuve somme toute banale. Je ne parle pas ici des délais d'accessibilité qui sont le lot commun – et particulièrement frustrant – de celles et ceux qui aspirent à faire, d'une manière ou d'une autre, de l'« histoire du temps présent ». Ces restrictions regrettables sont régies par la loi, il faut donc s'y résigner. Je parle, de façon plus prosaïque, des justificatifs administratifs, souvent redondants, que doit fournir un chercheur lambda auprès de chaque nouvelle institution sollicitée. Ma collection de cartes d'« usager » s'est considérablement enrichie durant ces années. À quand néanmoins un « Pass Recherche », comme il existe un « Pass Navigo » ou depuis peu un « Pass Culture » (2) ?

Alors que je menais tant bien que mal ces explorations fastidieuses, force me fut de constater que mes efforts pour reconstituer l'activisme radiophonique de Jean Ducarroir se heurtaient à d'irréductibles obstacles. La parole, qui fut son principal moyen d'action, s'avère par essence volatile. Que se disait-il au 383 06 41, qui était tout à la fois son numéro de téléphone personnel à Aulnay-sous-Bois et, durant plusieurs années, celui de la Fédération nationale des radios libres ? Où sont passées les probables écoutes diligentées par les pouvoirs publics ? Quels propos

(2) Le « Pass Navigo » est une carte d'abonnement aux transports de la région parisienne, le « Pass Culture » un dispositif mis en place par le gouvernement français donnant à tous les jeunes vivant en France accès à des activités culturelles gratuitement.

s'échangeait-on au cours des innombrables réunions qui ponctuèrent le mouvement ? En l'absence de comptes rendus fidèles ou d'enregistrements sonores, même de qualité médiocre, le mystère demeure et risque de demeurer indéfiniment.

Les émissions radiophoniques elles-mêmes, conçues la plupart du temps comme des happenings en direct, furent – semble-t-il – rarement enregistrées. Des bribes claires subsistent ici et là, dans les fonds de l'Institut national de l'audiovisuel (Ina) ou au sein de collections privées. Nous devons nous en contenter, même s'il ne faut jamais désespérer d'en dénicher d'autres.

Alors que faire ? Fallait-il baisser les bras et se contenter de reproduire les vagues assertions et jugements de valeur égrenés par mes prédécesseurs ? Fallait-il reproduire bêtement la doxa ? Non, bien entendu.

Débuta dès lors la partie la plus exaltante de ce périple : la recherche tous azimuts de faits et de documents enfouis dans les mémoires, ou en dormance dans quelque cave ou grenier. Pour cela, il importait de retrouver des proches de Jean Ducarroir, de surmonter leur méfiance légitime, de les questionner, de relever les contradictions entre les uns et les autres, de pousser parfois certains d'entre eux dans leurs retranchements. Pour au final, glaner quelques documents d'apparence anecdotique : un portrait pris dans un Photomaton, des fragments d'écriture, une sorte de *press-book*, un communiqué de presse annoté, un documentaire vidéo supposé disparu, une publication obscure, une disquette 3,5 pouces, etc.

Ce genre de petite collecte doit se faire ici et maintenant, et non pas dans cent ans, en tout cas avant que les derniers contemporains disparaissent à leur tour et que se délite, avec eux, le lien affectif et ténu qui préservait ces reliques de l'anéantissement.

L'ensemble de ces découvertes minuscules se retrouvent aujourd'hui enchâssées dans un modeste ouvrage : *L'Aventurier des radios libres : Jean Ducarroir (1950-2003)* (Éditions Glyphé, 2021). Je l'ai écrit avec l'espoir qu'il en découle d'autres trouvailles. Cette histoire le mérite amplement.

Reste désormais à pérenniser ces vestiges, témoignages précieux d'une vie hors du commun. Par le passé, il m'est arrivé de « rabattre » quelques-unes de mes trouvailles – une archive familiale, des bobines de film, une émission radiophonique – vers des lieux de conservation qui me semblaient les plus adaptés. Deux ou trois lettres de remerciement témoignent de mes intercessions.

Mais au fond, quel est mon mandat ? Les missions des enseignants-chercheurs sont très précises : formation et orientation, recherche, diffusion de la culture humaniste ou scientifique, coopération internationale... La collecte d'archives n'est nulle part spécifiée à ma connaissance.

Est-il également de mon ressort de m'efforcer de convaincre mes interlocuteurs de l'intérêt de déposer ces reliques dans un lieu dédié, quitte à les brusquer parfois ? Dois-je impérativement leur désigner un point de chute (BnF, Imec, Ina, la Contemporaine (3)) ou les laisser libres de leur choix, au risque de conforter cette « balkanisation des archives » si souvent dénoncée ?

J'avoue ne plus trop savoir.



Thierry Lefebvre

Maître de conférences,
Université de Paris

(3) Bibliothèque nationale de France (www.bnf.fr), Institut national de l'audiovisuel (www.ina.fr), Bibliothèque de documentation internationale contemporaine – BDIC (www.lacontemporaine.fr)

Essais de radiocinématographie
par les D^{rs} Comandon et Lomon, 1911.
Collection des appareils de la
Cinémathèque française.

Parlons de #RenforcerLesArchives !

Comment l'ICA entend-il continuer à relier numériquement la communauté des archives et de la gestion documentaire ? Après avoir lancé « Les archives demeurent accessibles » et échangé sur le thème #UneArchiveCest, l'ICA engagera en 2021 une réflexion sur le sens de #RenforcerLesArchives.

L'année 2020 nous a amenés à comprendre et adapter nos modes de connexion, de travail et de collaboration, en recourant à tout un éventail de plateformes virtuelles. Ces évolutions ont affecté les personnes à divers niveaux. Ainsi que certains articles l'ont rapporté, l'utilisation de ces plateformes est à la fois un bienfait et un fléau. Conscientes de cette dichotomie sur le plan de la communication, des organisations telles que l'ICA s'emploient à proposer des contenus pertinents, venant appuyer notre mission qui consiste à revendiquer et à mettre en avant l'importance de notre secteur en ces temps difficiles. Il s'agissait en outre de trouver des moyens innovants de fédérer nos communautés d'intérêt. En ce qui concerne l'ICA, deux grandes initiatives numériques ont été conçues et

lancées en 2020 : Les archives demeurent accessibles, une carte interactive permettant à la communauté des archives et de la gestion documentaire de partager tout projet ou service mis à la disposition du public durant les confinements (#RestezChezVous), et #UneArchiveCest, une campagne sur les réseaux sociaux invitant l'ensemble de notre communauté à une réflexion sur la fonction sociale des archives.

Pour citer le dernier numéro de Flash : « La participation et les réactions [relatives à ce projet] ont été extrêmement positives, avec un taux d'engagement de près de 7000 interactions (re-posts, réponses, likes, partages, etc.) sur Twitter, et 17000 interactions sur Facebook, dans de nombreuses langues, dont l'espagnol, l'anglais, le français, le

catalan, le portugais, l'allemand, le japonais, le vietnamien, le philippin, le russe et l'arabe. » Outre ces excellents chiffres, une des principales réussites de cette campagne a été la possibilité de mettre en lumière la multitude de voix qui composent l'ICA, réunies au sein d'une vaste communauté s'identifiant désormais elle aussi comme membre d'un réseau international plus étendu.

Afin de consolider ce réseau international, nous prévoyons, en 2021, de nous impliquer (participation ou création) dans deux campagnes sur les réseaux sociaux, l'objectif étant le même que celui mentionné plus haut : fédérer nos communautés d'intérêt. La première d'entre elles est #ArchiveHour, un événement sur Twitter organisé par l'Archives and Records Association (ARA) du Royaume-Uni et d'Irlande, conçu comme un « espace » réservé au secteur archivistique pour échanger sur les enjeux de la profession. En février, cette #ArchiveHour avait pour thème principal les archives internationales et, pour la première fois, l'ICA en a été l'invité d'honneur.

À la suite de cet événement, nous lancerons en avril notre deuxième campagne sur les réseaux sociaux, intitulée #RenforcerLesArchives. À cette occasion, nous convierons la communauté internationale à une discussion virtuelle portant sur la signification, la nécessité et les répercussions du renforcement des archives dans trois grands domaines : la responsabilité, la coopération et l'inclusivité. Cette campagne se prolongera jusqu'à la Semaine Internationale des Archives, qui aura lieu du 7 au 11 juin.

L'an dernier, nous avons appris à mieux cerner la nature des archives. Cette année, nous

allons nous interroger sur ce que signifie le fait de renforcer les archives en nous appuyant sur les questions fondamentales suivantes :

► Comment les archives/archivistes/gestionnaires de documents assument-ils leur responsabilité au sein de leur propre espace et favorisent-ils la responsabilité des autres institutions ?

► Comment les archives/archivistes/gestionnaires de documents renforcent-ils leur réseau, encouragent-ils une coopération plus efficace dans leur secteur et avec d'autres professions, et comment travaillent-ils à une meilleure collaboration tournée vers de nouvelles pratiques et approches archivistiques ?

► Comment le secteur archivistique s'implique-t-il, se renseigne-t-il et agit-il pour créer des espaces, des pratiques et des échanges plus diversifiés et plus inclusifs ?

Puisque nous sommes encore en train de nous familiariser avec ces divers modes de connexion, de travail et de collaboration à l'échelle planétaire, commençons à parler de #RenforcerLesArchives/#EmpoweringArchives/#EmpoderarLosArchivos !

Dates à retenir :

► Lancement de #RenforcerLesArchives : avril 2021.

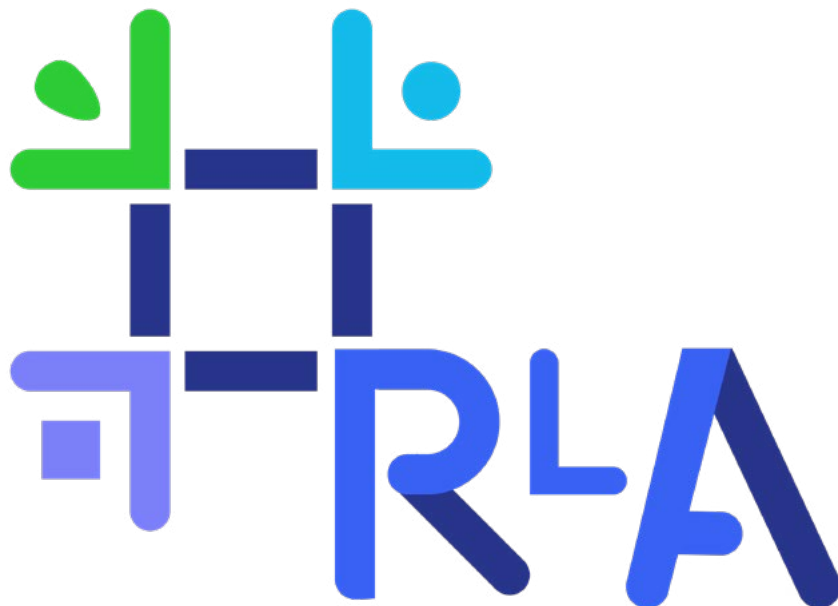
► Implication de la communauté sur #RenforcerLesArchives : mai-juin 2021.

► Semaine Internationale des Archives : du 7 au 11 juin 2021.



Maria Paula Garcia Mosquera

Responsable du Programme de l'ICA



Réformes constitutionnelles : décodage

En novembre dernier la secrétaire générale de l'ICA, Anthea Seles, a présenté à l'Assemblée générale le nouveau plan stratégique de l'ICA « Renforcer les archives et la profession ». Le second volet de ce plan, qui a pour but de rendre l'ICA plus transparent, responsable et inclusif, démarre dès cette année avec une mesure phare : la révision de la

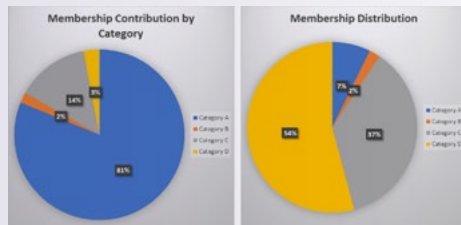
constitution de l'organisation. Approuvées par le comité exécutif, les propositions listées ci-dessous doivent être présentées à une assemblée générale extraordinaire au mois d'octobre prochain. Les décisions qui seront prises à cette assemblée seront essentielles pour le futur de l'organisation. C'est pourquoi nous vous invitons dès à présent à

prendre connaissance de ces propositions, à nous donner votre avis et à participer au débat. Le prochain Comité exécutif, qui se tiendra au mois d'avril étudiera quelques propositions supplémentaires qui seront communiquées aux membres dans les meilleurs délais après leur validation, le temps de les évaluer et de les clarifier.

Devenir membre et s'impliquer dans la vie de l'ICA

Aujourd'hui l'ICA est constitué de quatre types de membres :

- ▶ Catégorie A : les Directions centrale ou Archives nationales
- ▶ Catégorie B : les associations professionnelles d'archivistes et gestionnaires de documents
- ▶ Catégorie C : les Institutions administrant ou



conservant des documents et des archives, ou impliquées dans la formation des archivistes

- ▶ Catégorie D : membres individuels.

La catégorie D est la seule à regrouper des individus et non des organisations. Jusqu'à présent les membres D ont eu un statut d'observateurs aux assemblées générales, le droit de vote étant réservé aux institutions. L'ICA poursuit donc sa démarche de démocratisation, déjà entamée avec l'instauration des catégories B et C, en proposant le droit de vote aux membres de catégorie D.

LES POUR :

Plus de la moitié des membres de l'ICA sont aujourd'hui des membres de catégorie D. Venus de tous les horizons, pas uniquement de la sphère archivistique, et de toutes les zones géographiques, leur voix et leur expérience est particulièrement importante face à la démarche de l'ICA d'aller vers plus de transparence et de diversité.

LES CONTRE :

Bien que majoritaires en nombre, les membres de catégorie D ne contribuent au budget de l'organisation que pour 3 % du budget total. Les droits de vote doivent donc également prendre en compte cet aspect dans la répartition des voix et c'est pourquoi les votes doivent être pondérés : A : 8, B : 4, C : 2, D : 1.

D'autre part, une catégorie de « membre affilié » pour les organisations sœurs serait également créé, ces membres ayant un statut d'observateur pendant les assemblées générales, mais pas de droit de vote.

Choisir ses représentants et ses batailles

Dans les statuts actuels, les membres de l'ICA sont appelés à voter pour le président et les deux vice-présidents (Programme et Finances). Les membres de catégorie A élisent également leur représentant parmi les officiers élus, le président du FAN, et les membres de catégorie B le président de la Section des Associations Professionnelles. De même, les Branches et les Sections élisent leurs représentants au sein du bureau ou comité exécutif de la Branche ou de la Section. Cependant, pour une plus grande transparence et une meilleure représentativité, la commission du programme, instance principale de l'ICA pour l'organisation de ses événements majeurs et pour la mise en place des programmes et groupes d'experts, veut maintenant ouvrir une plus grande partie de ses sièges à des élections générales : 7 sièges sont concernés.

De même, la Section des Associations Professionnelles, propose de devenir un Forum des Associations Professionnelles placée au même niveau dans l'organigramme que le Forum des Archivistes Nationaux.

Enfin, en ce qui concerne le vote aux assemblées générales, le quorum des Assemblées générales extraordinaires, qui peuvent notamment dissoudre l'ICA et changer sa constitution, passerait de 5 à 10% des membres actifs. Les membres seraient ainsi beaucoup plus sollicités et à des niveaux bien différents sur les affaires et les stratégies de l'ICA. Le nombre d'élections serait doublé, et le nombre de sièges ouverts à la participation des membres multiplié.

LES POUR :

Un nombre plus important de sièges ouverts dans les instances de l'ICA permettra à un plus grand nombre de membres, au profils plus divers, de s'investir dans la vie de l'organisation.

LES CONTRE :

Cela signifiera également que les membres seront beaucoup plus souvent mis à contribution aussi bien pour remplir ces nouveaux postes bénévoles que pour voter.

Participer aux événements organisés

L'ICA tient un événement annuel depuis sa fondation en 1948. D'abord baptisé CITRA (Conférence Internationale de la Table ronde des archivistes) et rassemblant les archivistes nationaux, cet événement s'est ensuite élargi à l'ensemble de la communauté. La conférence de l'ICA est ainsi organisée tous les ans sauf l'année du Congrès quadriennal qui est encore plus important en termes d'affluence.

Cependant, l'organisation de cet événement est une très lourde charge pour l'ensemble du personnel et des bénévoles de l'ICA, qui ralentit terriblement le développement des programmes, des nouveaux avantages membres, des campagnes de communication et de lobby que vous aviez classés comme essentiels lors de la revue stratégique de 2019 *L'ICA pour et par ses membres*. Pour répondre à ces demandes, et plus particulièrement au développement des

programmes de formation et d'événements en ligne auxquels tout le monde peut accéder, l'ICA propose de passer le rythme des conférences de l'ICA à une tous les deux ans, sauf lorsque le Congrès quadriennal est prévu.

LES POUR :

Les ressources de l'ICA pourraient être concentrées sur des programmes et des actions stratégiques recommandées par les membres.

LES CONTRE :

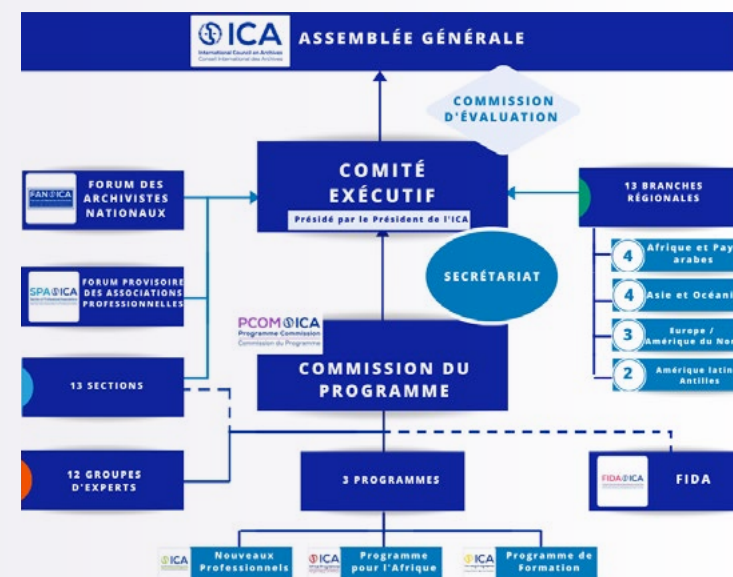
La conférence, lieu de développement des réseaux professionnels serait tenue tous les deux ans. Les conférences des Branches et des Sections, ainsi que les autres événements organisés par l'ICA, permettraient cependant aux membres de poursuivre le développement de leurs réseaux.

Les réformes présentées ici ont eu l'approbation du Comité exécutif, mais elles ont encore besoin de votre attention et nous voulons ouvrir avec vous le débat sur les points qui vous semblent essentiels, de sorte que la discussion que nous aurons lors de l'Assemblée générale extraordinaire d'octobre puisse refléter l'ensemble des vues des membres et que les décisions auxquelles nous parviendrons reflètent le consensus le plus large au sein de l'association.

Bien sûr nous organiserons plusieurs moments de débat cette année pour discuter ces points, et vous pouvez d'ores et déjà visionner le webinaire proposé par Anthea Seles (Secrétaire générale de l'ICA) et Meg Philips (membre du groupe de travail sur la PCOM) pour présenter plus en détail les réformes et leurs enjeux. Mais vos questions, vos remarques et vos commentaires sont déjà les bienvenus. Contactez-nous pour nous dire ce que vous pensez de la réforme constitutionnelle : members@ica.org

Clarifier les statuts et l'organigramme de l'organisation

La constitution de l'ICA est un pacte entre l'organisation et ses membres, et elle devrait être aussi concise que possible et donner une vue d'ensemble du fonctionnement de l'association. Cependant, il y a actuellement dans la constitution des éléments d'administration qui pourraient être transférés dans le règlement intérieur. Cela éviterait notamment la nécessité de solliciter systématiquement l'assemblée générale pour déterminer et modifier les modalités du fonctionnement et des procédures des différentes instances de l'ICA. Le Comité exécutif, qui se réunit plusieurs fois par an, pourrait également prendre des décisions plus rapidement. D'autre part, le règlement intérieur doit lui aussi être systématiquement validé par l'Assemblée générale, ce qui est exceptionnel pour une association. La validation du règlement intérieur pourrait être laissée au Comité exécutif, chaque membre pouvant proposer des modifications via l'assemblée générale. L'Assemblée générale ordinaire recevrait aussi le pouvoir de fusionner et de dissoudre les Branches régionales de l'ICA, en fonction des volontés des membres eux-mêmes. Enfin, le Secrétaire général serait renommé Directeur exécutif, dans le but de faire mieux comprendre son rôle dans les instances internationales.



LES POUR :

La réactivité de l'ICA sur le plan international serait augmentée en donnant une plus grande marge de manœuvre au Comité exécutif et le pouvoir accru des Assemblées générales permettrait une plus grande souplesse de la structure générale de l'organisation.

LES CONTRE :

Les membres n'auraient plus à se prononcer directement sur le détail de la structure de l'ICA, notamment sur le règlement intérieur de l'organisation, ce qui serait compensé par la multiplication des sièges offerts dans les instances de gouvernance.

Programme pour l'Afrique : Phase 2

Le Programme pour l'Afrique a deux nouveaux coordonnateurs : pour le volet anglophone Cleophas Ambira et pour le volet francophone Basma Makhlouf-Shabou.

Ces deux nouveaux coordonnateurs s'appuieront sur le succès de la phase 1 du Programme pour l'Afrique, menée par James Lowry, qui vient de rendre son mandat de secrétaire du Programme pour l'Afrique. La première phase de ce programme était axée sur six domaines de travail :

- ▶ Promotion d'institutions archivistiques fortes.
- ▶ Rôle des réseaux professionnels régionaux en tant qu'infrastructures de défense et de promotion.
- ▶ Attirer l'attention des États sur les archives grâce à la solidarité internationale.
- ▶ Mise en place de programmes d'études.
- ▶ Création de partenariats pour soutenir la formation dans le domaine de la conservation et de la préservation.
- ▶ Formation pratique à la gestion et à la conservation des archives numériques.

Dans le cadre de ce dernier volet, les participants du Stage technique au Botswana ont élaboré le Programme sur la Conservation d'Archives Numériques (DRCP), un ensemble de matériels qui vise à traduire le savoir-faire technique en matière de conservation numérique en ressources faciles à utiliser pour enseigner aux nouvelles générations d'archivistes numériques. En novembre 2020, cette initiative a été sélectionnée comme lauréate du Prix DPC dans la catégorie Enseignement et Communications et d'un des Prix de l'innovation 2020 de la NDSA.

La deuxième phase du Programme pour l'Afrique se déroulera entre 2021 et 2023. Pendant ces années, le programme se concentrera sur deux objectifs : développer des initiatives durables d'échange de connaissances et développer la formation et les compétences des formateurs.

Vous retrouverez plus d'informations en ligne sur les prochaines étapes et activités du Programme pour l'Afrique.



Cleophas
Ambira

Cleophas Ambira est le fondateur et le président actuel de l'Association kenyane des gestionnaires de documents et des archivistes (KARMA). Il travaille également comme responsable de la formation d'une grande banque commerciale d'Afrique centrale et orientale. Au cours des dix dernières années, il a été au cœur du processus de renforcement de la profession de gestionnaire de documents et d'informations au Kenya par l'intermédiaire de KARMA.

Il est à la fois auteur, chercheur et consultant confirmé en matière de gestion de documents et d'archives. Il possède des qualifications professionnelles en matière de développement du leadership, de formation et de psychométrie. Il est également formateur en gestion des performances, en développement du leadership, en gestion des relations, en techniques de vente, en techniques d'entretien basées sur les compétences et en techniques d'animation. Ambira est également un formateur en leadership accrédité par le Development Dimensions International (DDI), une organisation de recherche et de développement en leadership de renommée mondiale. Il est également formé aux techniques de coaching par l'Academy of Executive Coaching.



Basma
Makhlouf
Shabou

Basma Makhlouf Shabou est la directrice du Master en sciences de l'information et la coordinatrice des études d'archivage à la Haute Ecole de gestion de Genève à la Haute École spécialisée de Suisse occidentale. Elle a obtenu son PhD en Sciences de l'information de l'école de bibliothéconomie et des sciences de l'information de l'Université de Montréal. Elle détient également un troisième cycle en gestion de documents et une licence en études sociales. Elle a accompagné le programme national de la gestion des documents publics au sein des Archives nationales de Tunisie. Elle a contribué à l'enseignement et à la conception de divers programmes d'archivage dans différents pays (Université de Montréal ; Université de la Sorbonne Abu Dhabi ; Université de Mannouba, Tunisie ; Université d'A'Sharqiyah ; Université de Colombie britannique ; Université de Liverpool ; Université de Lausanne, Suisse). Elle codirige le projet DLCM 2 et est impliquée dans divers projets et associations internationales (InterPARES, PIAF, GIRA, GREGI) et dans des groupes d'experts au sein de diverses instances de l'ICA.

Le programme de mentorat et de jumelage des Nouveaux professionnels de l'ICA

Renforcer les capacités, favoriser les relations



Le Programme Nouveaux Professionnels de l'ICA offre aux nouveaux venus dans la profession des archives et gestion des documents des opportunités d'engagement international, de développement professionnel et de croissance personnelle. Le programme, créé en 2014, est issu de l'initiative des Reporters volants, qui s'est déroulée de 2008 à 2012. L'objectif est de créer un climat de soutien professionnel fort et durable pour les nouveaux membres de la profession. Aujourd'hui, le programme Nouveaux Professionnels atteint cet objectif en finançant une sélection de Nouveaux Professionnels « actifs » – généralement six personnes – pour assister à la conférence annuelle et participer à des activités de l'ICA tels que la rédaction d'articles, la participation à des projets, l'organisation de webinaires ou la communication via les médias sociaux. Les Nouveaux Professionnels sont également jumelés avec des « mentors » et des « parrains de conférence ».

Aussitôt que possible après le début de son année « active », chaque nouveau professionnel est jumelé à un mentor, qui lui fournit des conseils sur sa carrière, répond à ses questions professionnelles et le guide à travers différents dossiers et questions concernant le monde des archives, depuis sa candidature à une offre d'emploi jusqu'à la rédaction de sa thèse. L'association dure toute l'année, mais on espère que le couple développera une amitié professionnelle durable. Dans le cadre de la conférence de l'ICA, les Parrains de conférence sont jumelés avec les Nouveaux Professionnels pour jouer le rôle de « bergers » ou de facilitateur : présenter le Nouveau Professionnel à ses collègues, faciliter sa participation aux réunions et être un « visage amical » dans la foule. Les candidatures pour les postes de mentor sont ouvertes chaque année, et les jumelages sont effectués sur la base de critères tels que les intérêts professionnels communs, les langues partagées ou la proximité géographique. Une

procédure de candidature similaire pour les Parrains de conférence débutera avec le Congrès d'Abu Dhabi de 2021. Les mentors et les parrains doivent être des membres de l'ICA ou des employés d'institutions membres de l'ICA. Idéalement, ils auront plusieurs années d'expérience professionnelle. Aucun financement n'est disponible pour les Mentors ou les Parrains.

Les Nouveaux Professionnels, mentors et parrains de conférence sélectionnés pour 2021 viennent d'endroits aussi variés que l'Argentine, l'Irlande, la Chine, le Zimbabwe, le Burkina Faso, la Jordanie, le Portugal et le Canada. La diversité des pays et des cultures témoigne de la grande portée de l'ICA et du dévouement et de l'intérêt des Nouveaux Professionnels et des professionnels chevronnés du monde entier.

Au fur et à mesure de l'évolution du programme Mentors et Parrains, l'équipe organisatrice a tiré de nombreux et précieux enseignements. Nous constatons, par exemple, que certains des mentors les plus engagés sont des professionnels en milieu et non en fin de carrière. Les professionnels en milieu de carrière sont souvent encore en train de prendre des décisions concernant la progression de leur carrière ou leur développement professionnel : leurs expériences sont souvent plus « fraîches » et plus conformes à la réalité des Nouveaux Professionnels.

La compatibilité des fuseaux horaires et des langues est également importante. Demander à un collègue en Chine d'assurer la liaison avec un collègue au Zimbabwe, c'est obliger l'un ou l'autre à se débattre avec des connexions

Skype en milieu de nuit et de longs intervalles de communication. Exiger d'un nouveau professionnel ou mentor qu'il communique principalement dans une deuxième langue entrave sa capacité à partager facilement et rapidement ses idées et ses questions. Bien que la logistique soit importante, nous nous efforçons également de jumeler les mentors et les Nouveaux Professionnels sur la base d'intérêts professionnels communs, de la préservation numérique aux services de référence. Compte tenu de la difficulté de cocher les « bonnes » cases pour un jumelage réussi, nous sommes toujours heureux de recevoir plus de demandes de mentorat que de Nouveaux Professionnels actifs. Un grand nombre de candidats est un grand avantage !

L'objectif de l'initiative « Mentors et Parrains » n'est pas de créer des relations « enseignant-étudiant » ou « maître-serviteur », mais de traiter les Mentors, Compagnons et Nouveaux Professionnels comme des « compagnons de voyage ». Nous avançons tous ensemble dans un voyage à travers notre profession en constante évolution, stimulante et pourtant gratifiante. Nous apprenons tous les uns des autres si nous nous ouvrons aux possibilités qui s'offrent à nous. Le programme « Mentors et Compagnons » s'efforce d'encourager cet esprit de soutien mutuel. Joignez-vous à nous !



Laura Millar

Coordinatrice
Mentors-Parrains sortante
du Programme Nouveaux
Professionnels

Entretien avec Cécile Fabris, nouvelle coordinatrice Mentors-Parrains du Programme Nouveaux Professionnels

Vous avez une grande connaissance du programme Nouveaux Professionnels, dont vous avez été responsable entre 2015 et 2019. Pourquoi vous impliquer maintenant dans le programme de mentorat spécifiquement ?

Après avoir bénéficié de 2008 à 2010 du programme des Reporters volants (Flying Reporters) – « ancêtre » du programme Nouveaux Professionnels – il m'était apparu naturel et légitime de m'engager pour permettre à de nouveaux collègues de découvrir l'ICA et son formidablement dynamique et dynamisant réseau professionnel et personnel.

Développer et structurer le programme, accompagner les cohortes de nouveaux professionnels a été une expérience aussi enrichissante qu'exigeante. Au terme de cinq années magnifiques, passer le relai a permis à d'autres énergies et d'autres idées d'amener le programme vers de nouveaux horizons.

Prendre la suite de Laura Millar pour le mentorat constitue aujourd'hui une occasion rêvée de redécouvrir le programme transformé et d'apporter mon expérience à une autre branche de la communauté. Après avoir été nouvelle professionnelle, puis responsable du programme pour aider d'autres à vivre cette expérience, contribuer aujourd'hui à ce que d'autres vivent l'aventure du mentorat constitue une suite logique.

Quelles suites envisagez-vous pour ce programme sous votre direction ?

Laura a fait un travail formidable pour développer un pan aujourd'hui incontournable du programme Nouveaux professionnels et constituer, par des procédures claires et ses interventions bienveillantes, des duos de mentorat réussis.

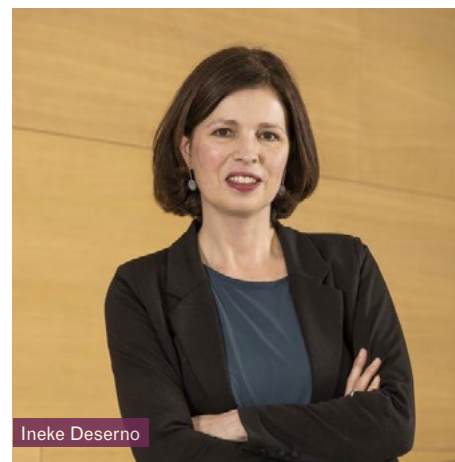
L'objectif est bien entendu que ce succès se poursuive et que les participants reçoivent tous les bénéfices possibles des relations ainsi mises en place.

Pour aller au-delà, une réflexion est à mener pour que cette chance ne soit pas limitée chaque année aux six nouveaux professionnels « actifs » et à six mentors mais qu'elle puisse s'étendre plus largement.

Que diriez-vous à un collègue pour le décider à devenir mentor et rejoindre le programme ?

Être mentor permet de partager son expérience, mais aussi et peut-être surtout de bénéficier du regard neuf porté par un nouveau professionnel sur le métier, d'être ensemble ouverts à des questionnements, des idées, des connaissances qui sortent du cadre habituel de sa propre pratique.

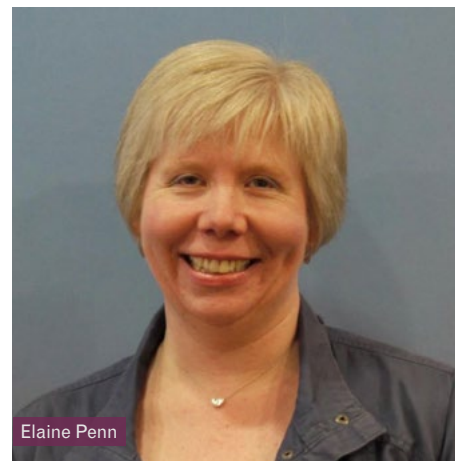
En d'autres mots, être mentor c'est être pleinement actif dans le réseau professionnel international de l'ICA et lui donner tout son sens.



Ineke Deserno



Juliette Desplat



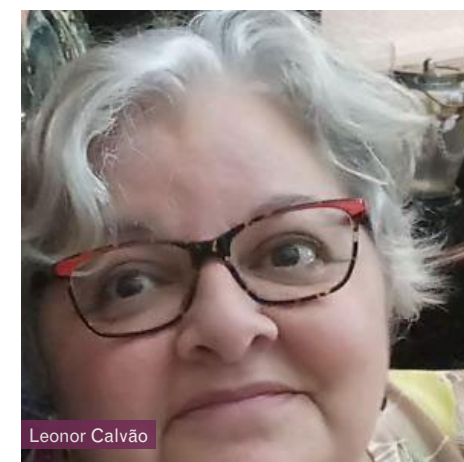
Elaine Penn



Kelly Spring



Turki Aoied Al-Otaibi



Leonor Calvão

Être archiviste numérique

En tant que coprésident du groupe d'experts en gestion des documents numériques et analogiques, je suis amené à constamment me questionner sur la manière dont nous gérons professionnellement l'ère numérique. Le titre même de ce groupe inciterait à se demander ce qui change avec le numérique, si changement il-y-a ? La première réponse qui vient à l'esprit est que la majeure partie de nos compétences professionnelles a toujours été appliquée à divers contextes techniques, sociaux et juridiques. Pour des professionnels qui gèrent des quantités de plus en plus importantes d'archives numériques et travaillent dans des environnements où le numérique est souvent le mode de communication dominant au niveau individuel et institutionnel, cette réponse n'est pas satisfaisante. Au-delà de la simple nécessité de comprendre un nouveau vocabulaire technologique, et d'acquérir la confiance nécessaire pour appliquer nos compétences et notre expertise traditionnelles, je voudrais souligner trois domaines dans lesquels les professionnels des archives et de la gestion de documents

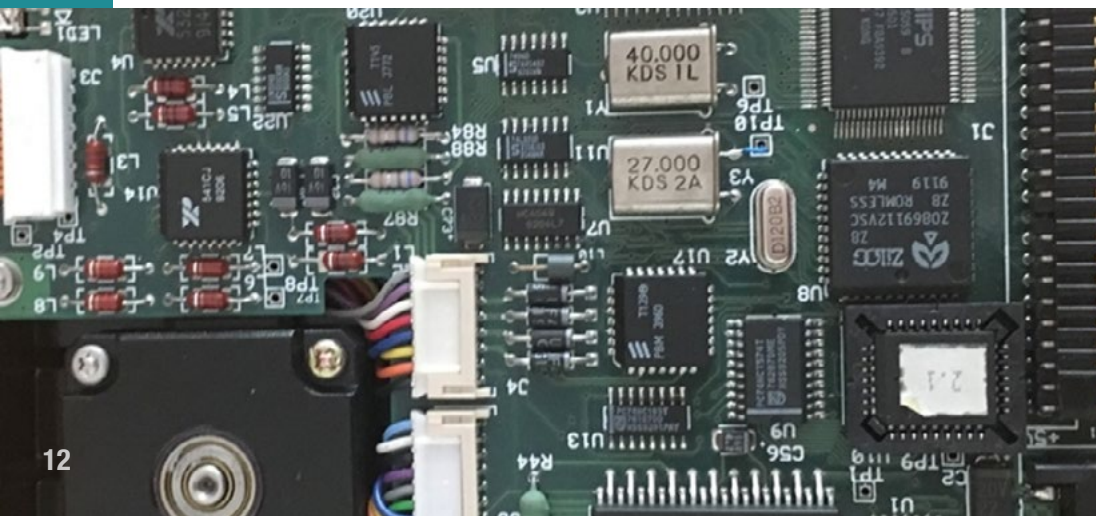
doivent concentrer leurs efforts en termes de formation et d'apprentissage. La conservation numérique : une gestion efficace des documents numériques nécessite que nous entrions dans le détail de la structure des documents, de leur format et de leur expression. Née de notre crainte collective de la fragilité et de l'impermanence de l'information numérique, la conservation numérique est sans doute le sous-domaine le mieux développé de la pratique archivistique numérique. Sans une bonne compréhension de la technologie nécessaire pour le stockage, la transmission et la présentation des données, nous ne pouvons pas prendre de décisions éclairées concernant la gestion technique des documents numériques. L'expertise en matière de conservation numérique, développée à partir des pratiques du 20e siècle concernant la gestion de documents exploitables par les machines, est fondamentale pour assurer l'accessibilité durable et l'intégrité des archives numériques. La gestion numérique : Il va sans dire que les responsabilités professionnelles des archivistes et gestionnaires de documents

vont bien au-delà de la conservation d'un groupe spécifique de documents. Par manque de meilleur terme, j'appellerai ce deuxième domaine essentiel « gestion numérique » (*Digital curation*, en anglais), l'un des défis auxquels nous sommes confrontés dans le monde des documents numériques étant l'évolution et l'inconstance de la terminologie que nous utilisons. Les compétences et les connaissances requises pour ce domaine sont moins techniques que fondées sur la compréhension des contextes de création et de gouvernance de l'information. L'orthodoxie veut maintenant que la gestion pérenne des documents numériques nécessite la conception intentionnelle de systèmes de conservation numérique et ne repose plus sur la simple conservation d'une sélection d'artefacts numériques. Les archivistes et les responsables de la conservation des documents ont donc besoin de savoir spécifier des exigences fonctionnelles, de développer des systèmes de gouvernance, et de concevoir des politiques de gestion de données. Nous avons besoin de comprendre les synergies qui existent entre les architectes d'entreprise, les professionnels de la cybersécurité et les auditeurs des systèmes d'information. La recherche et l'analyse numériques : le fait que les documents numériques peuvent être interprétés et analysés par ordinateur offre de nouvelles possibilités à la recherche. Pour comprendre la valeur que peuvent avoir les documents numériques, pour l'organisation qui les a créés ou pour des chercheurs extérieurs, nous devons comprendre comment l'analyse des données, les humanités numériques, le journalisme de données et d'autres pratiques créent de nouvelles méthodes d'enquête. Pour aider efficacement ceux qui se lancent dans la recherche numérique, il faut plus qu'une

automatisation des pratiques existantes en termes d'accès, et l'archiviste numérique doit pouvoir jouer un rôle de premier plan pour réimaginer ce domaine. Une dernière série de questions qui se pose à notre groupe d'experts concerne la manière dont les programmes et les systèmes d'archivage intègrent la recherche sur les implications de l'archivage numérique dans leurs politiques et leurs pratiques. Pourquoi une si grande partie du travail effectué dans ce domaine reste-t-il au stade du rapport de projet et ne parvient pas à s'intégrer à la pratique courante ? Comment pouvons-nous développer les pratiques de gestion numérique des documents et nous assurer qu'elles sont pertinentes en dehors d'institutions relativement bien financées et technologiquement matures ? À l'ère des réseaux et des médias sociaux, où les smartphones sont omniprésents, comment pouvons nous porter notre regard au-delà des documents traditionnels centrés sur le texte et réaliser tout le potentiel de notre expertise professionnelle ? Les programmes d'enseignement du monde entier explorent ces questions de fond pour doter les professionnels des archives et de la gestion de documents les compétences nécessaires à un travail efficace dans le monde numérique, et l'ICA tient un rôle de premier plan en aidant ses membres à développer leurs connaissances dans ce domaine. Pour le groupe d'experts en gestion des documents numériques et analogiques, le défi est de savoir par où commencer !



John Roberts
Co-président du groupe
EG-MDPR



Le programme de formation de l'ICA



Le programme de formation de l'ICA, qui est supervisé par la Commission du Programme, se concentre actuellement sur le développement de cours d'apprentissage en ligne. Le premier cours, « Introduction à la gestion de l'archivage », a été lancé en mai 2019. Depuis lors, nous en avons ajouté deux autres, « Comprendre et utiliser la Déclaration Universelle sur les Archives » et « Organiser les archives familiales ». Le cours sur la DUA intéresse non seulement ceux d'entre nous qui travaillent sur le terrain, mais aussi les citoyens de nos pays, car il explique pourquoi les archives et les dossiers sont si importants en termes de responsabilité et de transparence, toutes deux cruciales pour des sociétés justes et démocratiques. Le cours

sur les archives familiales est destiné à toute personne qui a besoin de savoir comment prendre soin des précieuses informations que sa famille a recueillies au fil des générations. Les trois cours sont disponibles en français et en anglais et nous cherchons activement des moyens de fournir des traductions dans d'autres langues. Au cours des 20 mois qui se sont écoulés depuis la mise en service de notre plateforme d'apprentissage en ligne pour les apprenants, nous avons eu plus de 400 inscriptions à des cours. Nous travaillons actuellement sur le prochain cours, « Gestion des archives numériques », destinée aux personnes qui doivent acquérir l'expertise nécessaire pour préserver et donner accès aux archives numériques. Les

apprenants, d'un niveau intermédiaire à avancé, doivent être familiarisés avec les principes et la pratique de la gestion des archives sous forme physique. Ils doivent également avoir des connaissances en informatique et une compréhension basique du potentiel et des implications des technologies de l'information pour la gestion des archives. Ce cours, le plus approfondi et le plus complet que nous ayons produit à ce jour, explorera la nature des archives numériques avant de décrire les options de gestion et d'expliquer comment s'y prendre. La discussion portera aussi sur les outils logiciels qui sont disponibles gratuitement pour effectuer les étapes du traitement des archives numériques, de l'ingestion à la conservation à long terme

et à la production de versions d'accès pour les chercheurs. Les présentations sont accompagnées de textes écrits détaillés et ciblés, de ressources supplémentaires et de vidéos de démonstration. Des exercices facultatifs, s'ils sont réalisés, permettront aux apprenants de constituer un dossier d'évaluations et de planifications basés sur leurs propres besoins et leur environnement de travail. Ce dossier sera pour eux une aide concrète lorsqu'ils mettront eux-mêmes en œuvre un système de gestion des archives numériques. Nous incluons de nombreuses références à la littérature ainsi qu'à d'autres ressources pertinentes qui sont disponibles gratuitement. Le cours, fondé sur les normes et les pratiques à la base de la gestion continue des archives numériques, veut donner à toute personne ou organisation l'équipement nécessaire pour organiser et gérer ses archives numériques, quelles que soient leurs ressources.

A plus long terme, le programme de formation entend adapter certains matériaux pédagogiques uniques publiés sur le site internet de l'ICA dans le centre de ressources en ligne. Nous espérons également lancer un programme de formation en direct via Zoom ou une plateforme de vidéoconférence similaire. Le plan de travail pour les prochains cours en ligne comprend des cours sur la gestion des fonds d'archives dans les formats traditionnels, le classement et la description des fonds et un cours avancé sur la gestion des documents.



Margaret Crockett
Responsable de
la formation à l'ICA

FIDA : nouveaux projets en 2021

Le Fonds pour le développement international des archives (FIDA) de l'ICA a eu l'année dernière l'occasion de fournir un soutien aux professionnels et aux institutions d'archives. Le FIDA a ainsi reçu 22 demandes en 2020. Trois projets ont reçu une approbation finale, un dernier projet a été approuvé provisoirement en attendant quelques clarifications. Les trois projets ayant reçu une approbation finale seront mis en œuvre cette année. En voici une petite présentation.

MIGRATION ET CONSOLIDATION DES ARCHIVES NUMÉRIQUES DES LANGUES INDIGÈNES AMAZONIENNES DU MUSEU GOELDI, BRÉSIL

Le Museu Goeldi étudie tous les aspects de la région amazonienne. Il contient des collections numériques inestimables sur plus de 80 langues indigènes amazoniennes. Une partie de ces collections est actuellement archivée sur la plateforme désuète « Language Archiving Technology ». Une autre partie est constituée d'enregistrements qui ont été numérisés entre 2005 et 2017 et dont les métadonnées doivent encore être complétées et intégrées aux archives. En finançant la courte visite d'un consultant et le travail d'un technicien local pendant cinq mois, ce projet permettra de migrer les archives vers une plateforme de pointe plus adaptée (basée sur DSpace), qui en facilitera la maintenance et la pérennité. Le Museu Goeldi engagera également des assistants de recherche, qui prépareront davantage de collections numériques en vue de leur inclusion dans le système d'archivage.

Le projet devrait servir d'exemple et faciliter l'intégration avec d'autres archives du réseau des archives linguistiques sud-américaines.

RECENSEMENT, ÉVALUATION, STABILISATION ET PRÉSERVATION DU FONDS DE MANUSCRITS ET D'ARCHIVES ÉCRITES DU MUSÉE NATIONAL DU PANTHÉON HAÏTIEN (MUPANAH), HAÏTI

Ce projet porte sur l'évaluation d'un fonds d'archives haïtiennes unique et menacé de 3 000 pièces documentant la révolution haïtienne et la période post-indépendance. La collection a été touchée par le tremblement de terre de 2010 et le climat extrême d'Haïti. Le projet consiste en un travail de stabilisation, de préservation et de reconditionnement avec des matériaux sans acide, suivi d'un tri systématique, d'un relevé, d'un listage des boîtes et d'un reconditionnement. Le projet permettra au musée de bien gérer ce fonds d'archives à risque et le fonds sera également inscrit dans le registre des risques de l'IFLA. Dans ce projet, MUPANAH collaborera avec les Archives Nationales d'Haïti, CARBICA, la Bibliothèque numérique des Caraïbes et l'Université de Glasgow.

RENFORCEMENT DU PROGRAMME ET DE LA DIDACTIQUE DE L'ATELIER POUR LA GESTION DES ARCHIVES COMMUNAUTAIRES, CHILI

L'objectif de ce projet est de renforcer le programme et les activités didactiques du « Taller de Archivística Comunitaria », une instance de formation autogérée pour les archives communautaires au Chili. Cet

atelier est proposé par les archives de la Fédération des étudiants de l'Université du Chili (AFECH) depuis 2019. La création croissante d'archives par les organisations sociales et le manque d'initiatives de formation spécifiques pour soutenir leur développement et leur durabilité ont conduit l'AFECH à modifier sa compréhension et sa prestation de la formation archivistique dans une perspective méthodologique et politique, engagée dans les changements sociaux au Chili, afin de fournir aux participants des compétences archivistiques pour les besoins et les défis qu'ils rencontreront dans le futur.

Au cours de ce projet, quatre activités seront entreprises : une mise à jour de l'étude en utilisant les outils de pédagogie critique ; une enquête sur les méthodologies utilisées par des organismes de formation en Europe et en Amérique latine pour évaluer leur inclusion dans les plans d'éducation ; la préparation de brochures didactiques pour faciliter l'acquisition de compétences et d'aptitudes dans la discipline archivistique et la diffusion de ces matériels par le biais d'une session de formation.

Grâce à l'aide financière reçue chaque année de l'ICA, le FIDA peut financer une sélection de projets, mais il ne s'agit que d'une petite sélection, faute de moyens financiers. Les administrateurs aimeraient faire beaucoup plus ! C'est pourquoi les dons sont les bienvenus. Les contributions n'ont pas à être élevées, parce qu'un grand nombre de petites contributions peuvent aussi faire la différence ! Si vous souhaitez nous soutenir, veuillez faire un don à www.ica.org/en/donate-fida-0



TALLER DE ARCHIVÍSTICA COMUNITARIA 2020
PROGRAMA DE ACTIVIDADES FORMATIVAS Y DE CAPACITACIÓN

Organiza: Archivos y Documentación Chile

Lugar: Casa fech, Periodista José Carrasco Tapia #9

INSCRIPCIONES HASTA MARZO 2020

Publications



Déclaration de Tandanya – Adélaïde

La Déclaration de Tandanya – Adélaïde a été dévoilée le 25 octobre 2019 et remise au procureur général de l'Australie-Méridionale lors d'une cérémonie organisée dans le cadre du Sommet sur les affaires autochtones de l'ICA suite au travail d'un comité ad hoc lors de la préparation de la Conférence d'Adélaïde. Les objectifs à long terme de cette déclaration sont :

- ▶ L'autochtonisation des descriptions et des titres des rubriques utilisés en archivistique ;
- ▶ Une approche archivistique de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones ;
- ▶ Une politique permettant de conserver et d'assurer l'accessibilité des langues autochtones présentes dans les différents documents d'archivage ;
- ▶ Des stratégies permettant d'assurer la survie de l'histoire orale des peuples autochtones ;
- ▶ Le rôle des archives dans l'appui aux initiatives prises par les communautés visant à réclamer leurs droits et à demander des réparations. À ce jour, la déclaration a recueilli des réactions positives et semble atteindre le but qui lui a été fixé, à savoir servir de plateforme pour mettre en œuvre le volet archivistique des recommandations de la DNUDPA.

[Téléchargez-la ici pour la promouvoir auprès de vos institutions.](#)



Version 0.2 de Records in Contexts-Ontology

L'ontologie Records in Contexts (ICA-RiC-O) a été conçue par le groupe d'experts sur la description archivistique (EGAD) sous la direction de Florence Clavaud.

ICA RiC-O (Records in Contexts Ontology) est une ontologie OWL pour la description des documents d'archives et de leurs entités contextuelles. Deuxième partie de la norme Records in Contexts, RiC-O est une représentation formelle du Modèle conceptuel Records in Contexts (RiC-CM).

La version publiée, la version 0.2, est la deuxième version publique officielle de RiC-O. Elle remplace RiC-O 0.1 publiée en décembre 2019. Elle est conforme à la version la plus récente de Records in Contexts-Conceptual Model (RiC-CM), RiC-CM 0.2 full draft qui sera publié prochainement et qui est légèrement différente de RiC-CM 0.2 preview, publiée en décembre 2019.

La nouvelle version de l'ontologie est disponible en ligne. Les lecteurs humains accéderont à la représentation HTML de RiC-O, les machines pourront, elles, accéder au fichier source, en XML/RDF. RiC-O dispose également d'un entrepôt public de sources sur GitHub et tout commentaire y est bienvenu.

Jetez un coup d'œil aux projets en cours utilisant Records in Contexts Ontology.

Et restez à l'écoute pour la publication prochaine du modèle conceptuel de Records in Contexts que nous annoncerons sur le site internet de l'ICA et sur nos réseaux sociaux.



Bibliographie de l'EGSAH

Le groupe d'experts sur le patrimoine archivistique partagé a élaboré une bibliographie sur le sujet des archives déplacées (ou qui ont subi des migrations) et des revendications officielles et officieuses formulées par des États et par des archivistes, des historiens ou d'autres groupes professionnels visant à la restitution de fonds d'archives litigieux ou à la mise à disposition gratuite de copies numériques. La bibliographie fournit également des exemples de solutions bilatérales et des informations concernant les différentes enquêtes menées afin d'identifier la portée des revendications ainsi que les efforts fournis plusieurs décennies durant sur le plan international par des organisations telles que l'ICA et ses branches régionales ou l'UNESCO.

Cette bibliographie est bien sûr vouée à évoluer. Si vous désirez signaler un ouvrage, article ou document utile, merci de nous contacter via programme@ica.org.

[Consulter la bibliographie en ligne.](#)



L'Archivage, clé d'une bonne gouvernance en français

La boîte à outils « L'Archivage, clé d'une bonne gouvernance » a été développée par la branche PARBICA et ses premiers modules publiés entre 2009 et 2015. Ce set de guides pratiques a donné lieu à de nombreux ateliers, notamment au cours des dernières conférences de l'ICA.

Pour le rendre disponible en français et y ajouter de nouveaux modules, l'Association des Archivistes Français a piloté entre 2012 et 2015 le projet de traduction et adaptation de cette boîte à outils pour l'ICA, pour aboutir à une publication révisée aujourd'hui. Nous tenons ici à remercier les traducteurs bénévoles de ces modules, Éléonore Alquier, Sylvie Dessolin-Baumann, Cécile Fabris, Christine Martinez, Vincent Mollet, Damien Richard et Vanessa Szollosi, qui ont œuvré sous la direction de Christine Martinez, ainsi que l'ensemble des personnes impliquées dans leur relecture et leur révision sous l'encadrement de Cécile Fabris.

Cette version française de la boîte à outils inclut les modules 12 à 20 et est disponible en [téléchargement pour les membres depuis le centre de ressources de l'ICA](#). Bonne lecture !

« Archives et droits de l'homme »

Un numéro spécial de *Comma* qui marque une étape importante pour l'ICA

Le prochain numéro de *Comma* est une contribution majeure à la promotion du rôle des archives et des archivistes dans l'exercice et la défense des droits de l'Homme, tant au sein qu'au-delà de la communauté des archives. Le commentaire archivistique complet de Trudy Huskamp Peterson sur la Déclaration universelle des droits de l'Homme forme le cœur de ce numéro. La publication de ce commentaire est un jalon important dans l'engagement de l'ICA en faveur des droits de l'Homme, qui se manifeste par l'évolution du groupe de travail sur les droits de l'Homme (HRWG) en Section permanente sur les archives et des droits de l'Homme - SAHR (un historique passé en revue ici par Perrine Canagaggio,

première présidente du groupe de travail). Le commentaire de Peterson est étayé par un certain nombre d'articles plus courts qui examinent les défis auxquels sont confrontés les archives et les archivistes dans la défense des droits de l'homme. Certains de ces défis sont déjà familiers aux professionnels des archives - les problèmes liés à l'accès aux preuves des violations les plus graves des droits de l'Homme sont abordés ici du point de vue de Swisspeace, par exemple – tandis que d'autres sont plus récents. Le numéro comprend des articles sur le rôle des archives des entreprises dans la défense des droits de l'Homme, sur les possibilités offertes par les archives pour soutenir les enfants pris en charge par l'État ou la communauté (en

prenant l'exemple d'un projet de recherche basé au Royaume-Uni), et sur l'utilisation de documents pour identifier et reconnaître les droits des peuples indigènes grâce au travail du DOCIP basé en Suisse. Le numéro rend également compte des travaux du projet international pour l'hébergement en lieu sûr des archives en péril et de ses *Principes* récemment publiés.

Le comité de rédaction de *Comma* invite chaleureusement les sections, les groupes d'experts et les branches régionales à suggérer d'éventuels numéros spéciaux. Le numéro du SAHR, par exemple, a été dirigé par Blanca Bazaco et des membres du SAHR, tandis que le deuxième numéro en production pour 2021, sur la gestion des archives dans

les organisations internationales, est dirigé par Shadrack Katuu au nom de l'ICA-SIO, et contiendra des contributions d'organisations internationales, dont l'ONU, l'OMC et l'OTAN. Notre futur calendrier, confirmé lors d'une réunion du conseil d'administration en ligne le 28 janvier, comprend des questions relatives au patrimoine partagé, au programme Afrique 2016-20 et, en réponse à un défi crucial de notre époque, au changement climatique.



Margaret Procter
Rédactrice en chef
de *Comma*

BIENVENUE AUX NOUVEAUX MEMBRES DE L'ICA

Nouveaux membres au 3 mars 2021

Catégorie B

Sociedad Española de Documentación e Información Científica, *Espagne*

Catégorie C

Shenzhen Zhongshen Yitong Network Technology Co., Ltd, *Chine*

Museu Paraense Emilio Goeldi, *Brésil*
National Catholic Secretariat, *Ghana*

Christian Council of Ghana, *Ghana*
Mawane, *Bahrain*

CINVCORSA, *Cameroun*

Archiv des Hamburger Instituts für Sozialforschung / Archives of the Hamburg Institute for Social Research, *Allemagne*

Universitat Politècnica de Catalunya, *Espagne*

Reserve Bank of Vanuatu Library, *Vanuatu*

Catégorie D

ALBANIE : Egi Hoxha

ALLEMAGNE : Riley Linebagh, Nora Frießner

AUSTRALIE : Sandra Kearney, Catherine Walker, Gemini Sanaphay

BELGIQUE : Vicente Ruiz Gomez

BRÉSIL : Sidney Luiz Mayer

CANADA : Elaine Goh, Paul Henry, Mathieu-Alex Haché, Suher Zaher-Mazawi, Nathan Moles, Piotr Fester

CHINE, HONG KONG : Cheng Yui Tat, Anne Mando

COLOMBIE : Astrid Johana Vargas Alfonso, Claudia Cecilia Castillo Segura, Sandra Sierra Torres

CURAÇAO : Salomon Pinedo

ÉMIRATS ARABES UNIS : Ahmed Adel Zidan, Marwa Adam

ESPAGNE : Cecília Vallès, Francisco

Olivenza, María Angeles Fernandez Piñas

ÉTATS-UNIS : Andrea Pakula, Carolina Machuca Caceres, Alia Kempton, Asa Espanto, Kristin DeAnfrasio, Virginia

Hunt, Heather Jager, Chris Hawker, Rebecca Bayeck, Renee Meiffren,

Gabrielle Hutchins, Kristy Martin, Tim Schantz, Nancy Dennis, Muhlig Adam

FRANCE : Idrissa OILI SOUFOU, Juliana Turull Manzotti, Philippe Caillet, Koladé Joël David Adjibi Adande, Gaurab Kumar Gurung, Carole Yoccoz

GHANA : Kuudaar Enock, Isaac Ebo-Blay

IRLANDE : Edson Cristaldo, Edel Purcell, Mary Maxwell, Vera Moynes

ITALIE : Sita E Castelli, Clara Cuccu

KOWEIT : Waleed Alsaif

LIBAN : Heba Hage-Felder

NIGERIA : Collins Ediru

UGANDA : Michael Jude

Mugisha

PAYS-BAS : Manuël Boessen, Bruna Nunes, Gant Anne, Rika Theo

PHILIPPINES : Joi Bernaditt De Paz, Jonathan Isip

POLOGNE : Piotr Fr ckowiak

PORTUGAL : Tomás Freire

ROYAUME UNI : Jacqueline Baker, Chris Ecob, Chung Ying Chan, Lucia Brandi, David Hay, Nicholas Watts, Lisa-Marie Stead, Jim Robertson, Pawel Jaskulski, Sarah Ellis, Alexandra Furber, Jessica Smith

SINGAPOUR : Henri ZX Sun, Angelina Lee Cheng Chew

AFRIQUE DU SUD : Elizabeth Prinsloo

SUÈDE : Daniel Nyberg

SUISSE : Martin Bovay, Hélène Pasquier Mohannad Mubaideen

